

«et son manque d'assistance envers ces citoyens en exemptant de l'impôt sur le revenu les personnes célibataires dont le revenu est inférieur à \$2,000 par année, et les personnes mariées dont le salaire est inférieur à \$4,000 par année.»

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je regrette souverainement que seul le ministre des Finances (M. Benson) soit à son pupitre et que si peu de députés libéraux soient présents, alors que nous discutons d'un budget que nous n'attendions pas, il y a quelques mois, et qui nous a été présenté le 3 juin dernier.

Présentement, nous étudions un sous-amendement à l'amendement sur la motion principale, sous-amendement portant que le gouvernement devrait exempter de l'impôt sur le revenu tous les célibataires dont le revenu annuel est inférieur à \$2,000 et les personnes mariées dont le salaire annuel est inférieur à \$4,000.

Nous appuierons certainement cette motion qui vise à aider le gagne-petit. En effet, le Ralliement créditiste soutient, depuis nombre d'années, que le revenu annuel des célibataires, inférieur à \$3,000, et celui des personnes mariées, inférieur à \$5,000 devraient être exempts de l'impôt sur le revenu.

D'ailleurs, les députés jouissent de ces exemptions sur la portion de leur revenu qui constitue des dépenses et personne ne semble s'en plaindre. Même les ministres se trouvent absolument en droit de disposer d'un compte de dépenses sur lequel ils ne paient pas d'impôt.

● (4.20 p.m.)

Nous allons appuyer l'amendement proposé par l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), lequel se lit ainsi:

«regrette l'inhabileté continue du gouvernement de contenir la hausse implacable du coût de la vie depuis 1965, tout en augmentant le fardeau pour les chômeurs, les pauvres, les pensionnés, les fermiers, et les autres victimes de la «société juste».

Ce sont là de bons motifs. C'est là quelque chose de logique, de vrai. Seulement, quand les conservateurs détenaient le pouvoir, qu'ont-ils fait pour corriger une situation semblable? Et, aujourd'hui, que propose-t-on pour combattre efficacement la hausse du coût de la vie? Le ministre ne le sait pas, car l'exposé budgétaire qu'il nous a présenté l'autre soir ne constitue, dans l'ensemble, qu'un cataplasme sur une jambe de bois.

Je voyais les députés ministériels applaudir quand le ministre a dit: Nous allons continuer l'imposition de la surtaxe de 3 pour 100 jusqu'à la fin de 1970. Ils applaudissaient le ministre parce qu'il maintient une taxe que les gagne-petit n'ont plus le moyen de payer.

[M. Saltsman.]

Mais le gouvernement n'a pas de solution, et il expose le problème en disant: Nous sommes en proie à l'inflation. Mais il y a 10, 15 ou 20 ans que nous entendons le ministre nous dire cela. Il n'y a pas de solution magique. Nous ne sommes pas des économistes, nous, et l'on nous répète toujours, semaine après semaine, mois après mois, session après session, les mêmes balivernes, et le ministre des Finances nous dit son impuissance dans ce domaine.

Monsieur l'Orateur, à quoi se résume le budget? Il se résume d'abord à l'augmentation du service de la dette, ce qui veut dire que nous paierons plus d'intérêt que nous n'en avons jamais payé, et les chiffres sont là pour le prouver. Quand nous considérons le service de la dette—au chapitre des dépenses de tous les ministères—nous constatons qu'il était de 817 millions en 1961, de un milliard 147 millions en 1964-1965, de deux milliards 102 millions en 1968-1969, avec une augmentation assez importante pour 1969-1970.

Au chapitre des dépenses gouvernementales fédérales seulement, le service de la dette, en 1968-69, est de l'ordre de un milliard 479 millions et, comme de raison, cette année, le ministre des Finances aura à racheter les obligations gouvernementales qui ont été lancées sur le marché et achetées par la Banque du Canada.

Le gouvernement a ensuite emprunté des banques à charte, parce que les banques à charte ont le pouvoir, d'après la loi qui a été adoptée par le Parlement, de multiplier par 14 les obligations gouvernementales. Et là, le gouvernement, le ministre des Finances, comme un bon petit garçon à genoux, à plat ventre devant ce système-là, va emprunter à un taux d'intérêt accru pour payer des obligations vendues il y a peut-être 5, 10 ou 15 ans.

Alors, cela augmentera, cette année, le service de la dette. Le ministre le dit d'ailleurs dans son budget: Nous paierons davantage sur la dette nationale. Le ministre n'a pas combattu cette augmentation du taux d'intérêt, que le gouvernement, le peuple canadien, en fin de compte, doit payer et qu'il n'a pas les moyens de payer.

L'honorable ministre n'a aucune solution à proposer. Il dit: Nous ne faisons pas de miracles! Comme s'il fallait faire des miracles pour mettre de l'ordre dans les finances du Canada, comme s'il fallait faire des miracles pour mettre l'abondance au service des Canadiens. Mais non. On met la rareté au service des Canadiens et pas autre chose.

Monsieur l'Orateur, le service de la dette coûtera plus cher, selon les prévisions budgétaires.

Ensuite, l'honorable ministre nous annonce qu'il n'y aura pas de nouvelles taxes. Quant à